Emplacements réservés

N°	Objet		Bénéficiaire
1	Aménagement du carrefour (création d'une bretelle)	3114m2	Département
2	Création d'une voie de contournement au Sud du bourg	21870m2	Département
3	Création d'un accès à la zone 1AUp (futurs équipements)	885m2	Commune
4	Aménagement d'un carrefour pour débouché voie structurante Ouest	1370m2	Commune
5	Extension de la mairie	98m2	Commune
6	Création de cheminements piétonniers (bouclage divers, bords du Jaunay).	larg.10m	Commune
7	Création d'un parc de stationnements public	630m2	Commune
8	Création d'un cheminement piéton	Larg 3m et 10m	Commune

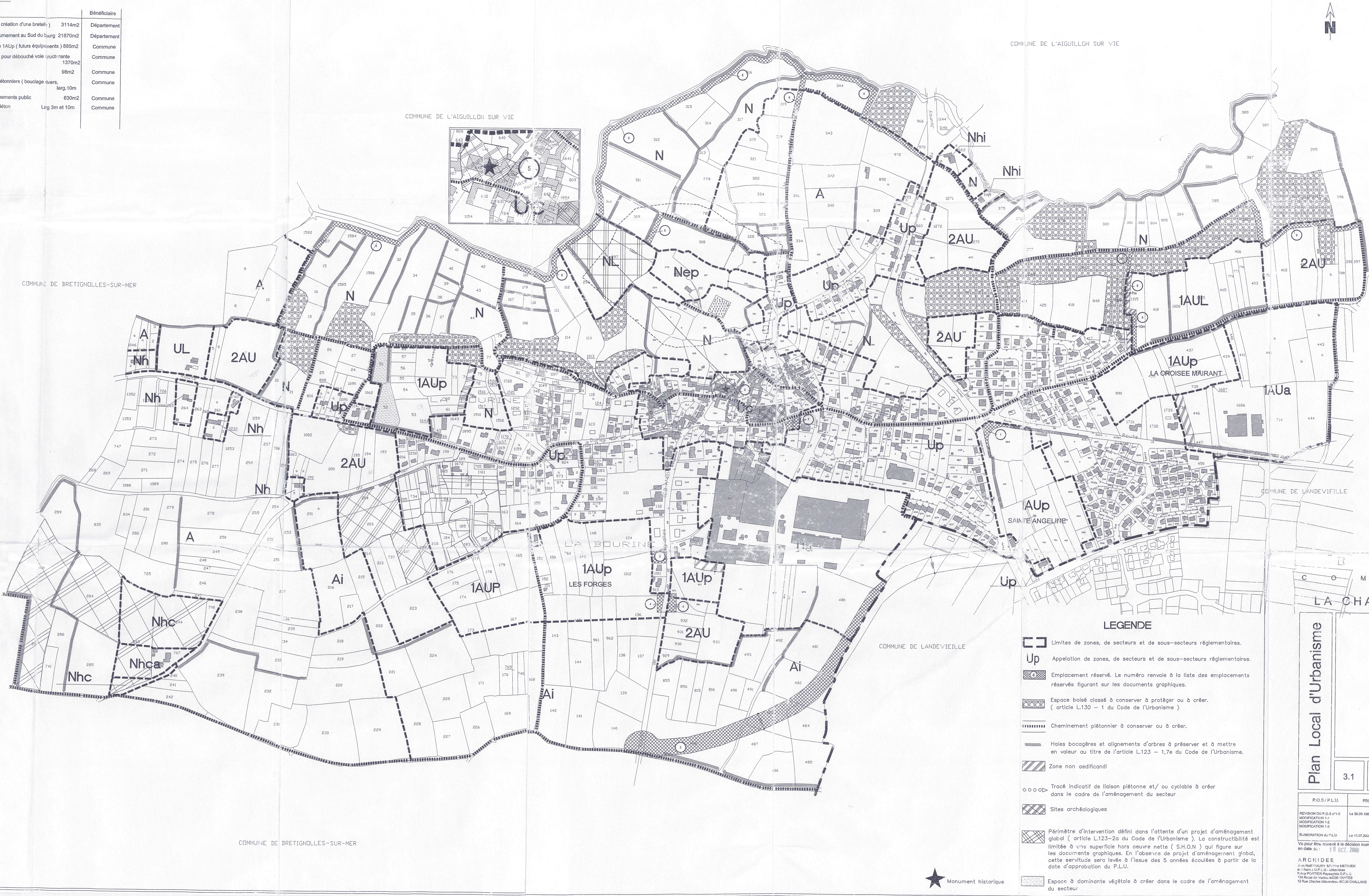

LEGENDE

⌐ ¬	Limites de zones, de secteurs et de sous-secteurs réglementaires.
Up	Appelation de zones, de secteurs et de sous-secteurs réglementaires.
▩ ④	Emplacement réservé. Le numéro renvoie à la liste des emplacements réservés figurant sur les documents graphiques.
▦	Espace boisé classé à conserver à protèger ou à créer. (article L.130 – 1 du Code de l'Urbanisme)
┅	Cheminement piétonnier à conserver ou à créer.
∞∞∞	Haies bocagères et alignements d'arbres à préserver et à mettre en valeur au titre de l'article L.123 – 1,7e du Code de l'Urbanisme.
▨	Zone non aedificandi
○○○○▷	Tracé indicatif de liaison piétonne et/ ou cyclable à créer dans le cadre de l'aménagement du secteur
▩	Sites archéologiques
▩	Périmètre d'intervention défini dans l'attente d'un projet d'aménagement global (article L.123–2a du Code de l'Urbanisme). La constructibilité est limitée à une superficie hors oeuvre nette (S.H.O.N) qui figure sur les documents graphiques. En l'absence de projet d'aménagement global, cette servitude sera levée à l'issue des 5 années écoulées à partir de la date d'approbation du P.L.U.
★	Monument historique
░	Espace à dominante végétale à créer dans le cadre de l'aménagement du secteur

C O M M U N E
DE
LA CHAIZE-GIRAUD

Plan Local d'Urbanisme

SOUS-PREFECTURE
DES SABLES-D'OLONNE
13 NOV. 2006
COURRIER - ARRIVÉE

3.1

Document graphique du règlement
Plan de zonage
éch.1/2500e

P.O.S./ P.L.U.	PRESCRIT	PROJET ARRETE	APPROUVEE
REVISION DU P.O.S n°1-0 MODIFICATION 1-1 MODIFICATION 1-2 MODIFICATION 1-3	Le 30.09.1983	Le 17.07.1984	Le 18.12.1984 Le 16.09.1985 Le 31.05.1990 Le 18.01.1994
ELABORATION du P.L.U.	Le 10.07.2002	Le 07.12.2005	Le ~~26~~ 18.10.2006

Vu pour être annexé à la décision municipale
en date du : 18 OCT. 2006

Le Maire :

ARCHIDEE
Jean-Noël MAURY &Patrice METIVIER
architectes D.P.L.G - Urbanistes
Sylvie PORTIER Paysagiste D.P.L.G
134 Route de Vertou 44200 NANTES
12 Rue Charles Milcendeau 85300 CHALLANS